

Eco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis

Plaine de France (Seine-Saint-Denis)

L'éco-quartier dans son territoire

L'éco-quartier se situe à la lisière ouest du territoire de Plaine Commune et du département de la Seine-Saint-Denis, en limite des Hauts-de-Seine. La valorisation urbaine de ce site remarquable répond à l'un des enjeux du SCOT, "redonner à la Seine une place centrale dans l'agglomération et le quotidien des habitants".



Description du projet

Situé en zone dense de l'agglomération, ce projet participe de la volonté de "refaire la ville sur la ville", tout en intégrant une dimension d'écologie urbaine.

Le projet d'éco-quartier fluvial permettra de convertir les 22 hectares de friches de la "Zone des Entrepôts" en un quartier urbain mixte en bord de Seine.

Le quartier associe des logements, des activités, notamment dans les filières de l'écologie, et des équipements de proximité et culturels. Le projet réserve une place importante aux espaces de loisirs privilégiant les liens avec la Seine, comme le parc de loisirs nautiques.

Programme

Logements : 1 000 logements.

Équipements : crèche, groupe scolaire, gymnase, clinique, hôtel, résidence étudiante.

Activités : 1 000 emplois dans les filières écologique, culturelle, fluviale et services à la personne.

Commerces : environ 7 000 m² : commerces de proximité + commerces spécifiques.

Équipements d'intérêt régional : parc de loisirs nautiques, passerelle sur la Seine vers le métro Pleyel, navette fluviale, mur anti-bruit supportant des panneaux photovoltaïques, Cité des Arts vivants.

Espaces publics : liaison nord/sud, aménagement de la berge du petit bras, place au débouché de la passerelle, squares...

Calendrier

■ Juin 2009 : création de la ZAC.

■ Début 2010 : désignation de l'aménageur.

■ Mi 2010 : dossier de réalisation de la ZAC.

■ 2010/2011 : démarrage des travaux.

■ 2013 : premières livraisons.

Partenariats

- Public-privé avec les promoteurs en présence : ING-BREMOND et BNP Paribas Immobilier.
- Institutionnels : Europe/FEDER, État, Région, Conseil général de Seine-Saint-Denis, EPA Plaine de France...



Les enjeux pour un aménagement durable

Énergie : objectif : autonomie énergétique

- labellisation "Effinergie" (minimum) + 30% "Passivhaus" + 20% "BEPOS",
- modes alternatifs pour le chauffage et la production d'eau chaude.

Eau et paysage :

- valorisation de l'écosystème fluvial et des continuités écologiques,
- gestion durable des eaux et des déchets.

Innovation :

- neutralisation des contraintes du site : lignes Haute tension, A86,
- quartier sans voiture / modes de déplacements alternatifs,
- recherche d'activités issues de filières environnementales.

Quartier à vivre :

- fluidifier les parcours résidentiels en étendant l'offre de logement (individuel social, mixité sociale et générationnelle) et en offrant des équipements de proximité...
- mise en œuvre de pratiques de co-production des logements, auto-construction.



Nouvelles berges de la Seine et passerelle



Vue aérienne



Espaces publics intérieurs



www.idf.pref.gouv.fr

www.ile-de-france.equipement.gouv.fr

Ce panneau a été réalisé avec la collaboration de Plaine Commune